

Optimist International doit faire parvenir les chartes aux clubs Optimistes parrains afin qu'ils les remettent aux clubs OJOI suivants :

1. Clubs Alpha : l'effectif est ouvert aux garçons et aux filles âgés de 6 à 9 ans.
2. Clubs Junior : l'effectif est ouvert aux garçons et aux filles âgés de 10 à 13 ans.
3. Clubs Octogone : l'effectif est ouvert aux garçons et aux filles âgés de 14 à 18 ans.

Les chartes seront fournies et leur émission sera approuvée pourvu que les exigences suivantes soient remplies :

- a. La propriété de tous les biens, mobiliers ou immobiliers, fournis pour utilisation ou au profit du club OJOI, doit rester au club Optimiste parrain ou à Optimist International.
- b. L'effectif de tels groupes vient avec l'obligation de payer des cotisations périodiques devant être retenues à même la trésorerie du groupe.

Des frais de chartre uniques de 50 \$ et des frais renouvelables annuels de 60 \$ doivent être payés à Optimist International par tous les clubs Optimistes parrains ou l'entité responsable.

Les clubs OJOI doivent payer 10 \$ par membre annuellement de frais d'adhésion pour les clubs dans les pays de première catégorie, des frais d'adhésion de 7,39 \$ US par membre pour les clubs dans les pays de deuxième catégorie, et des frais d'adhésion de 5,22 \$ US par membre dans les pays de troisième catégorie à Optimist International avec un plafond de 400 \$ par club (50 membres) . La première catégorie s'entend d'une économie à revenu élevé; la deuxième catégorie d'une économie à revenu moyennement élevé; et la troisième catégorie d'une économie à revenu moyen et faible. Les libellés économie à revenu élevé, économie à revenu moyennement élevé et économie à revenu moyen et faible recevront les définitions établies, de temps à autre, par les statistiques publiées par la Banque mondiale. Optimist International déboursera une portion de ces frais (1 \$ par membre) au secrétaire-trésorier de district, moins les membres sous le plafond et moins les membres des clubs ayant des retards de paiements, lorsque le district répond aux exigences suivantes :

- a. Tenir une assemblée annuelle de clubs OJOI où sont élus un gouverneur et un secrétaire-trésorier OJOI.
- b. Faire parvenir à Optimist International le rapport d'élections de district dûment rempli au plus tard le 1^{er} septembre.

De plus, si un district envoie un gouverneur élu ou un secrétaire ou trésorier OJOI au congrès annuel OJOI, il recevra 200 \$ supplémentaires selon la disponibilité.

(juin 1972; juin 1973; juin 1986; juin 1987; déc. 1988; mars 1989; juill. 1989; déc. 1993; déc. 1994; juin 1997; déc. 2002; déc. 2003; déc. 2005; mars 2006; juill. 2007)